

Conforme Règlement (CE) n° 2020/878 - Version : 1 Date d'émission : 17/03/2023

SYNERSOL R+ / FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit / désignation SYNERSOL R+

Nom chimique Composant polyol pour mousse polyuréthane rigide projetée à cellules fermées

Type de produit Mélange

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

TPF Industrie
Lieu-dit la cabane vieille
13550 Noves France
Téléphone : 04 28 70 48 10
Site web : <https://www.tpf-industrie.fr/>
Office : 04 28 70 48 10 - contact@tpf-industrie.fr

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59 France

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 3

2.1 - Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement : Attention

Pictogramme des risques :



Mentions de danger :

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P501

Phrases EUH

EUH208 Contient Dilaurate de dibutylétain (77-58-7). Peut produire une réaction allergique.

2.3 - Autres dangers

RUBRIQUE 3 : Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Non applicable

3.2 - Mélanges

Nom chimique	No	%	Classe(s)	Concentration spécifiques
Phosphorous oxychloride, reaction products with propylene oxide	n° CAS : 1244733-77-4 Numéro d'identification UE : N°CE : 807-935-0 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119486772-26	5 - 15	Acute Tox. 4 Oral - H302	Non applicable
Trans-1-chloro-3,3,3-trifluoropropène	n° CAS : 102687-65-0 Numéro d'identification UE : N°CE : 700-486-0 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119855084-38-0002	2 - 15	Aquatic Chronic 3 - H412 Press. Gas (Liq.) - H280	Non applicable
2,2'-dimorpholinyl-diethyl ether	n° CAS : 6425-39-4 Numéro d'identification UE : N°CE : 229-194-7	0,5 - 2	Eye Irrit. 2 - H319	Non applicable
1,2-diméthylimidazole	n° CAS : 1739-84-0 Numéro d'identification UE : 613-034-00-1 N°CE : 217-101-2	0,5 - 3	Acute Tox. 4 Oral - H302 Eye Dam. 1 - H318 Skin Irrit. 2 - H315	Non applicable
Dilaurate de dibutylétain	n° CAS : 77-58-7 Numéro d'identification UE : N°CE : 201-039-8 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119496068-27	0,1 - 0,5	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410 Eye Irrit. 2 - H319 Muta. 2 - H341 Repr. 1B (H360Fd) - H360Fd Skin Sens. 1 - H317 STOT RE 1 - H372 STOT SE 1 - H370	Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 - Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation

- Aucune mesures particulières ne sont exigées.
- Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

- Se laver immédiatement avec : eau
- En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec les yeux

- Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.
- En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion

- Rincer la bouche abondamment à l'eau.
- NE PAS faire vomir.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets - En cas d'inhalation

- Aucune information disponible.

Symptômes et effets - Après contact avec la peau

- Aucune information disponible.

Symptômes et effets - Après contact avec les yeux

- Provoque une irritation des yeux.

Symptômes et effets - En cas d'ingestion

- Aucune information disponible.

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

- ABC-poudre
- Dioxyde de carbone (CO₂)
- Mousse
- Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés

- Jet d'eau à grand débit

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Aucune information disponible

5.3 - Conseils aux pompiers

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

- Utiliser un équipement de protection personnel

Pour les secouristes

- Aucune information disponible

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune information disponible

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement

- Aucune information disponible

Méthodes et matériel de nettoyage

- Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel)
- Rincer abondamment avec de l'eau

Techniques inappropriées

- Aucune information disponible

6.4 - Référence à d'autres rubriques

Évacuation : voir rubrique 13

Protection individuelle : voir rubrique 8

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Recommandation
- Éviter : contact avec les yeux
 - Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants : contact avec les yeux

- Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale
- Aucune, information disponible.

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelle incompatibilités.

- Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
- Aucune information disponible.

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1 - Paramètres de contrôle

Dilaurate de dibutylétain (77-58-7)	
VME mg/m ³ (FR)	0,1 mg/m ³
VLE mg/m ³ (FR)	0,2 mg/m ³

DNEL / PNEC

Dilaurate de dibutylétain (77-58-7)			
Type	Valeur	Utilisateur	Effet
DNEL court terme par voie orale (aigu)	0,02 mg/kg	Consommateurs	Systemique
DNEL long terme par voie orale (répété)	0,003 mg/kg bw/day	Consommateurs	Systemique
DNEL aigu par inhalation	0,04 mg/m ³	Consommateurs	Systemique
DNEL long terme par inhalation	0,005 mg/m ³	Consommateurs	Systemique
DNEL long terme par inhalation	0,02 mg/m ³	Travailleurs	Systemique
DNEL aigu dermique, court terme	0,5 mg/kg	Consommateurs	Systemique
DNEL long terme dermique	0,16 mg/kg bw/day	Consommateurs	Systemique
DNEL long terme dermique	0,43 mg/kg bw/day	Travailleurs	Systemique
PNEC eaux, eau douce	0 mg/l		
PNEC eaux, eau de mer	0 mg/l		
PNEC station d'épuration (STP)	100 mg/l		

Trans-1-chloro-3,3,3-trifluoropropène (102687-65-0)			
Type	Valeur	Utilisateur	Effet
DNEL long terme par voie orale (répété)	109 mg/kg bw/day	Consommateurs	Systemique
DNEL long terme par inhalation	379 mg/m ³	Consommateurs	Systemique
DNEL long terme par inhalation	1779 mg/m ³	Travailleurs	Systemique
PNEC eaux, eau douce	0,038 mg/l		
PNEC eaux, eau de mer	0,0038 mg/l		
PNEC sédiment, eau douce	0,691 mg/kg		
PNEC sédiment, eau de mer	0,069 mg/kg		
PNEC terre, eau douce	0,126 mg/kg		

Phosphorous oxychloride, reaction products with propylene oxide (1244733-77-4)			
Type	Valeur	Utilisateur	Effet
DNEL court terme par voie orale (aigu)	2 mg/kg	Consommateurs	Systemique
DNEL long terme par voie orale (répété)	0,52 mg/kg bw/day	Consommateurs	Systemique
DNEL long terme par inhalation	8,2 mg/m ³	Travailleurs	Systemique
DNEL long terme par inhalation	1,45 mg/m ³	Consommateurs	Systemique

DNEL long terme dermique	2,91 mg/kg bw/day	Travailleurs	Systémique
DNEL long terme dermique	1,04 mg/kg bw/day	Consommateurs	Systémique
PNEC eaux, eau douce	0,32 mg/l		
PNEC eaux, eau de mer	0,032 mg/l		
PNEC sédiment, eau douce	11,5 mg/kg		
PNEC terre, eau douce	0,34 mg/kg		
PNEC terre, eau de mer	1,15 mg/kg		
PNEC station d'épuration (STP)	19,1 mg/l		

8.2 - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

- Aucune information disponible

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Protection oculaire appropriée :
Lunettes avec protections sur les côtés



- Protection oculaire appropriée :
Lunettes de protection contre la poussière



- Protection du corps appropriée :
blouse de laboratoire



RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État Liquide Aspect Liquide
Couleur Jaune clair Odeur Ammoniacale

Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	Aucune donnée disponible
Point de fusion	Aucune donnée disponible
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point éclair	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
Inflammabilité	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Densité	1,1 g/cm ³ < V < 1,12 g/cm ³
Solubilité (Eau)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Ethanol)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Acétone)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Solvants organiques)	Aucune donnée disponible

Log KOW	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible

Caractéristiques des particules

Taille des particules	Aucune donnée disponible
-----------------------	--------------------------

9.2 - Autres informations

Teneur en COV	Aucune donnée disponible
Énergie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 - Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 - Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 - Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5 - Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6 - Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë - Non classé

Toxicité : Mélange

LD50 oral (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rabbit)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation dusts and mists (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation vapours (rat)	Aucune donnée disponible

	-	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Corrosion cutanée/irritation cutanée</u>	-	Non classé
<u>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</u>	-	Irritation oculaire - Catégorie 2 - Provoque une sévère irritation des yeux.
	-	Irritant pour les yeux.
<u>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</u>	-	Non classé
<u>Mutagénicité sur les cellules germinales</u>	-	Non classé
<u>Cancerogénité</u>	-	Non classé
<u>Toxicité pour la reproduction</u>	-	Non classé
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</u>	-	Non classé
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</u>	-	Non classé
<u>Danger par aspiration</u>	-	Non classé

11.2 - Informations sur les autres dangers

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1 - Toxicité

Toxicité : Mélange

EC50 48 hr crustacea	Aucune donnée disponible
LC50 96 hr fish	Aucune donnée disponible
ErC50 algae	Aucune donnée disponible
ErC50 other aquatic plants	Aucune donnée disponible
NOEC chronic fish	Aucune donnée disponible
NOEC chronic crustacea	Aucune donnée disponible
NOEC chronic algae	Aucune donnée disponible
NOEC chronic other aquatic plants	Aucune donnée disponible

Toxicité : Substances

Dilaurate de dibutylétain (77-58-7)	
EC50 48 hr crustacea	0,463 mg/l
LC50 96 hr fish	3,1 mg/l
ErC50 other aquatic plants	> 1 mg/l
Trans-1-chloro-3,3,3-trifluoropropène (102687-65-0)	
EC50 48 hr crustacea	82 mg/l
LAC50 96 hr fish	88 mg/l
ErC50 algae	> 215 mg/l
NOEC chronic other aquatic plants	115 mg/l

Phosphorous oxychloride, reaction products with propylene oxide (1244733-77-4)	
EC50 48 hr crustacea	131 mg/l
LC50 96 hr fish	100 mg/l
ErC50 algae	82 mg/l

- Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

12.7 - Autres effets néfastes

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

<u>Méthodes de traitement des déchets</u>	- L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
<u>Évacuation des eaux</u>	- Aucune information disponible.
<u>Précautions particulières à prendre</u>	- Aucune information disponible.
<u>Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale</u>	- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 14 V : Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

Non applicable

14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4 - Groupe d'emballage

Non applicable

14.5 - Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Substances REACH candidates AucunSubstances Annex XIV AucunSubstances Annex XVII AucunTeneur en COV Aucune donnée disponible**15.2 - Évaluation de la sécurité chimique**Évaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit Aucune information disponible**RUBRIQUE 16: Autres informations**Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
1	08/09/2022		

Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 4 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Acute 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 1
Aquatic Chronic 3	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
H280	Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques - indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger.
H360 Fd(L)	Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus - indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée - indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Muta. 2	Mutagénicité sur les cellules germinales - Catégorie 2
Press. Gas (Liq.)	Gaz liquéfié
Repr. 1B (H360Fd)	Toxicité pour la reproduction - Catégorie 1B (H360Fd)
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée - Catégorie 1
STOT SE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique - Catégorie 1